

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD004-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	67
Pouvoirs	9

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 2 février 2018

LE 8 février 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX – PLAN DE FINANCEMENT

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, FAURE, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, LEON, MAXHEIM-MALARD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOUIILLER, SALOMON.

MM. LE MAO, MOTTIER, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LACOSTE, RIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, MONTEIL-MAYAUD, DORET, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, COURNIL, RAYNAUD, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DENIS, LE PAPE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, MOSSION, LE VACAON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. COURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. MARTINEAU
M. LE PAPE	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. AUDI	Pouvoir à	M. AUZOU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. MACARY	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme PAUL	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme DORET	Pouvoir à	M. LARENAUDIE
Mme ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

OBJET : SCHEMA CYCLABLE DU GRAND PERIGUEUX – PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que devant une augmentation constante du trafic routier et dans une logique globale d'organisation des mobilités, le Grand Périgueux souhaite revoir l'ensemble de sa politique de mobilités sur le territoire, au travers des différentes actions définies dans le Plan Global de Déplacements (PGD) et cela afin de favoriser le report modal.

Que les modes actifs de déplacements représentent à ce jour de réelles solutions pour faciliter les déplacements du quotidien sur notre territoire, et constituent un atout supplémentaire pour enrayer la congestion du cœur de l'agglomération en heures de pointes et faciliter l'accessibilité des zones périurbaines.

Considérant que c'est à ce titre, et pour engager cette démarche, que le Grand Périgueux souhaite notamment élaborer son schéma cyclable.

Considérant que le schéma cyclable devra présenter une réelle stratégie et politique vélo pour les années futures à l'échelle du territoire de l'Agglomération, en lien avec les objectifs du PGD. La voie verte doit être pleinement intégrée comme axe structurant des déplacements. Elle doit aller au-delà de la fonctionnalité loisirs. Les déplacements domicile-travail doivent en être une des cibles. Structurer l'existant en créant au maximum un maillage cohérent, et ne pas créer des aménagements à outrance.

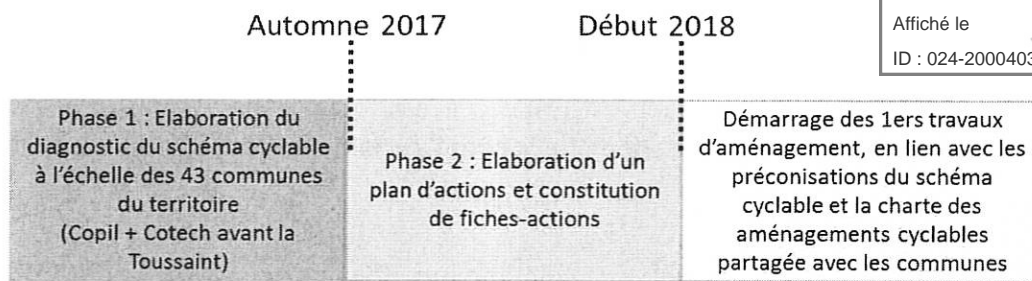
Que les objectifs de cette étude sont de proposer un plan d'actions concret pour contribuer d'une part à diminuer la part modale de la voiture et l'autosolisme, notamment en cœur d'agglomération et en proche périphérie. L'objectif est bien de participer à la réduction de la congestion automobile, et d'améliorer la qualité de vie, mais aussi de répondre aux préoccupations environnementales en lien avec la transition énergétique et la croissance verte.

Considérant que d'autre part, le Grand Périgueux souhaite augmenter de façon significative la part de report modal, notamment par l'utilisation du vélo, eu égard aux conditions de circulation dans le cœur de l'Agglomération, qui pourraient arriver à saturation complète d'ici 2025.

Que le but est d'aboutir à une organisation hiérarchisée du réseau cyclable à l'échelle du nouveau territoire du Grand Périgueux, en articulation avec les pôles générateurs de déplacements, et l'ensemble des projets structurants en cours (Restructuration du réseau Péribus, PEM, BHNS, Parcs-relais, Voie verte...).

Considérant qu'enfin, cette étude permettra d'établir des itinéraires et des projets d'emplacements pour des stationnements cyclables visibles et sécurisés, permettant notamment de répondre aux problématiques des déplacements domicile-travail / lieu d'études, mais aussi aux loisirs, au tourisme, et à la pédagogie.

Considérant que la durée de la mission, en cours de réalisation, est de 8 mois à compter de juillet 2017 (date de la notification du marché au titulaire). Le plan d'actions intégrant les propositions d'aménagements devra constituer la principale partie de l'étude. Cette durée pourra être étendue sur décision du Grand Périgueux.



DD004-2018
 Envoyé en préfecture le 07/03/2018
 Reçu en préfecture le 07/03/2018
 Affiché le 
 ID : 024-200040392-20180305-DD042018-DE

Considérant que le montant de cette étude est de 21 000 euros TTC.

Que ce projet est éligible au titre des subventions du Pays de l'Isle en Périgord, à hauteur de 80% des dépenses publiques engagées, pour un taux d'aide LEADER de 53%, avec un plafond maximal de 12 500 euros. Soit une subvention projetée de 8 900 euros environ.

Dépenses		Recettes	
Étude schéma cyclable	21 000 €	Leader	8 904 €
		Autofinancement	12 096 €
Total	21 000 €	Total	21 000 €

Considérant que le schéma cyclable qui sera finalisé courant 1^{er} semestre 2018 aboutira ainsi à des propositions concrètes d'aménagements et d'accompagnements pour les prochaines années avec un phasage dans la mise en œuvre de ses actions.

Que ce dernier permettra notamment d'établir une stratégie à l'égard de la continuité avec les aménagements cyclables en cours de réalisation notamment dans le cadre du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) pour en poursuivre les linéaires aménagés.

Que de plus, une stratégie globale de développement du vélo sur l'ensemble des bourgs et communes rurales sera proposée avec les actions d'aménagements afférentes.

Considérant que le Grand Périgueux pourra ainsi accompagner financièrement les communes dans la réalisation des différents projets dont les critères d'éligibilités seront définis dans le futur schéma.

Qu'à ce titre, il a été inscrit au PPI pour la période 2018-2021 un total de 1,2 millions d'euros afin de permettre la réalisation des travaux liés aux aménagements.

2018	2019	2020	2021
100 000 €	300 000 €	400 000 €	400 000 €

Qu'il est important de noter que les principales villes Françaises qui ont su développer l'usage du vélo au quotidien ont investi de 3 à 5 euros par habitant et par an. Avec les montants envisagés au PPI le Grand Périgueux s'inscrit donc dans cette ambition.

Qu'enfin, des subventions de partenaires (Pays et Etat) pourront venir compléter cette enveloppe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le démarche d'élaboration du Schéma cyclable à l'échelle du territoire du Grand Périgueux ;
- Approuve le plan de financement ;
- Autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Pays de l'Isle en Périgord dans le cadre du programme de subventions européennes LEADER ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	05 MARS 2018	Pour extrait conforme	05 MARS 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	05 MARS 2018	Périgueux, le	05 MARS 2018

Le Président
Jacques AUZOU

